

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation : 23/10/2025

Séance du 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Jean-Claude TOUREL, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Gérard DRESSAYRE à Guy SALES, Jean-Louis FRANJEAU à Sophie CAUMETTE, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES, Claude SERS à Xavier PUECH, Anne-Claire SOLIER à André SERIN

Absents excusés : Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

Absents : Jean-Luc JACQUEMOND

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20251030_122

Objet : Attribution du marché de fourniture concernant le camion 19t poly-benne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant les besoins de la Communauté de Communes en matière de matériel roulant pour ses services techniques – de voirie,

Vu la délibération N° 20250227_011 en date du 27 février 2025 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération N° 20250731_093 en date du 31 juillet 2025 autorisant à lancer l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion poly-benne 19t d'occasion,

La consultation pour l'acquisition d'un camion 19T d'occasion de type polybenne équipé d'un caisson TP a eu lieu du 01/09/2025 au 10/10/2025 à 12h00.

Au vu des plis reçus et de l'analyse des offres, il est proposé de retenir celle de la société SAS B.P.V.I, laquelle possède le meilleur compromis technico économique au regard des critères de pondération énumérés dans le règlement de consultation. Cette offre concerne la fourniture d'un camion 19T d'occasion de type polybenne équipé d'un caisson TP pour un montant total de 68 000,00 € H.T., soit 81 600,00 € T.T.C..

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché à la SAS B.P.V.I. pour un montant total de 68 000,00 € H.T., soit 81 600,00 € T.T.C.,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec la SAS B.P.V.I.,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.